Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601253-20260619-2026_035-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Malguénac

Séance du 19/06/2026

Date de la convocation
12/06/2026

Date d'affichage de la convocation
12/06/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 16

Votes
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Réf	2026/035

L'an 2026 et le 19 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Malguénac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Olivier GUÉGAN ;

Présent.e.s : M. GUÉGAN Olivier, Mme RESCOURIO Anne-Claire, M. GERACI Fabrice, Mme OLLIVIER Solène, M. LE GOUIC Jean Yves, Mme MAHO Jessie, M. JEGADO Nicolas, Mme PERROTIN Marie-Pierre, M. JAN Rodolphe, Mme AABI Delphine, M. LE BADEZET André, Mme LAURENT Delphine, M. POULLAIN Thomas, M. DURAND Stanislas, LE MOING Jean-Jacques, Mme ROUZO LE GALLIARD Sylvie, Mme KERREC Gwenn.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme AABI Delphine (procuration à MAHO Jessie), M. CHAUVIRÉ Yann (procuration à LE MOING JJ), Mme PETTON Lucile.

Absent.e.s:

Secrétaire de séance : Mme PERROTIN Marie-Pierre

Objet de la délibération : AIDES ET SUBVENTIONS associations des écoles

Monsieur le Maire, invite l'Assemblée à se prononcer sur le renouvellement des aides accordées aux élèves des écoles publiques et privées de la commune et à en fixer les montants :

Il est rappelé que Pontivy Communauté, depuis le 1er janvier 2017, prend en charge le transport des élèves vers les piscines communautaires sur la base du coût réel de 10 allers-retours par classe (ou écoles regroupées) et par an. La participation financière est versée aux communes en fin d'année scolaire sur présentation d'un bilan annuel obligatoire accompagné des factures. La commune doit donc faire l'avance à l'Amicale Laïque et à l'APEL.

Il est proposé de fixer les montants suivants :

- Pour les fournitures scolaires à l'OGEC: 53.33 euros / élève domiciliés à Malguénac

- Pour les voyages éducatifs scolaires à l'APEL et à l'Amicale laïque (**sur production de justificatifs des dépenses réellement engagées**).

Voyage éducatif, du primaire ou de maternelle	**20 %**
Montant plafond total des aides	**40€/ enfant**

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601253-20260619-2026_035-DE

Le nombre des élèves bénéficiaires des aides votées est celui communiqué par les directeurs des écoles au 04/09/2025 domiciliés à Malguénac et ayant au minimum 2 ans à cette date, soit :

Ecole Publique : La colline Aux Ajoncs		
4 Classes	Maternelle	26
	Primaire	49
	TOTAL	**75 élèves**
Ecole Privée : Sainte Bernadette		
5 Classes	Maternelle	33
	Primaire	79
	TOTAL	**112 élèves**

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

- **DE FIXER** le montant des aides et subventions aux écoles tels qu'ils ont été proposés.

Pour copie conforme.

MAIRIE DE MALGUENAC (Morbihan)

Le Maire,